

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE, Alain ALBERT, Nelly MARTI, Louis SBARRA, Françoise CRASSOUS, Béatrice GIMENO, Tony LLORENS, Viviane MONTIER, Marie-Jeanne MULLER, Virginie DUHAN-GARCIA, Alain DECAMPS, Alain MANES, Yann RAMIREZ, Christophe RAYNAUD, Agnès TOMASO.

Procurations : Mme Julie MANGE à Mme Françoise CRASSOUS, M. René COUSIN à M. Thierry BEUSELINCK, M. Pascal LOUBET à M. Christophe RAYNAUD.

Absents : MM. Bernard GUERRERE, Pierre CARLES, Fabien MACIP.

Secrétaire de séance : Mme Françoise CRASSOUS.

Début de séance : **18 H 30**

Le quorum est atteint avec 17 présents + 3 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 13 Février 2018 qui est adopté à l'unanimité des présents + 3 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

- 18) CC La Domitienne – Elus référents PCAET
- 19) Convention PEDT
- 20) Participation frais de scolarisation
- 21) Rétrocession concession cimetière

Le conseil approuve à l'unanimité des présents + 3 procurations, la proposition ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE :

N° AD-2018-03-30-04 du 30 Mars 2018 : désignant la Société ABSYS qui a présenté la proposition la mieux disante pour la prestation de maintenance informatique à un montant maximum annuel de 2 856.00 € TTC, renouvelabl 3 fois.

DELIBERATIONS

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

a) Compte Administratif 2017 - Service Enfance Jeunesse - D-2018-04-12-01a

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes de fonctionnement réalisées en 2017 pour le budget annexe du Service Enfance Jeunesse de la commune en accord avec le compte de gestion réalisé par Madame SORRIA, Trésorière de Sérignan.

Il se présente comme suit :

CA 2017 - BP 2018
FONCTIONNEMENT SERVICE ENFANCE JEUNESSE

C/	LIBELLE	BP 2017	CA 2017	BP 2018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		670 658,00	605 524,16	651 844,00
023	Virement à la section d'investissement)			
	BP REEL SOUS TOTAL	670 658,00	605 524,16	651 844,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	212 111,00	154 048,48	154 781,00
60	Achats et variations de stocks	90 970,00	83 373,49	81 612,00
6042	Achat de prestations de services	84 670,00	78 437,29	76 812,00
60611	Eau et assainissement	5 080,00	7 115,14	7 200,00
60612	Energie - électricité	16 800,00	9 685,03	9 700,00
60613	Chauffage urbain	5 000,00	8 441,38	8 500,00
60621	Combustibles	6 500,00	5 527,25	5 600,00
60622	Carburants	600,00	199,91	700,00
	<i>Conso carburants</i>	<i>600,00</i>	<i>500,00</i>	<i>720,00</i>
60623	Alimentation	4 000,00	2 965,46	3 100,00
60631	Fournitures d'entretien	2 800,00	1 000,00	3 050,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00	-	500,00
6064	Fournitures administratives	600,00	250,00	250,00
6067	Fournitures scolaires	200,00	-	-
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	1 770,83	1 000,00
61	Autres charges externes	13 000,00	9 576,34	9 740,00
6135	Locations mobilières	5 500,00	5 227,24	5 240,00
61551	Matériel roulant	1 000,00	-	-
6156	Maintenance	6 500,00	4 349,10	4 500,00
616	Primes d'assurances	23 400,00	22 898,97	28 260,00
62	Autres services extérieurs	108 141,00	61 098,65	63 429,00
6215	Personnel affecté par collec. rattach	36 411,00	30 552,68	7 000,00
6226	Honoraires	100,00	100,00	100,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	209,00	209,00
6247	Transports collectifs	1 750,00	600,00	600,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	3 700,00	3 526,03	3 550,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	490,00	550,00
62871	Remb. de frais à la collect. de rattachem	68 380,00	60 608,65	61 970,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIM.	430 985,00	425 849,88	471 441,00
6218	Autre personnel extérieur			
63	Impôts, Taxes et Versements assimilés	6 616,00	6 822,81	7 711,00
6331	Versement de transport	1 384,00	1 252,38	1 561,00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 384,00	1 252,40	1 561,00
6333	Particip. employeurs formation prof.	-	630,00	-
6336	Cotisations CNFPT et CDG	3 848,00	3 688,03	4 589,00
64	Charges de personnel	424 369,00	388 474,39	456 730,00
64111	Rémunération principale (Titulaires)	235 200,00	224 154,21	273 800,00
64112	NBI Sup Familial	3 680,00	4 270,10	4 775,00
64118	Autres indemnités	8 600,00	9 366,10	2 125,00

64131	Rémunérations autres (Non titulaires)	17 741,00	13 808,81	19 150,00
64138	Autres rémunérations			230,00
64162	Autres emplois insertion - C Avenir		10 806,19	18 500,00
64168	Autres emplois d'insertion - CAE	36 245,00	12 524,56	10 600,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	46 798,00	41 983,15	44 960,00
6453	Cotisations aux Caisses de Retraites	72 650,00	69 237,11	80 050,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	3 455,00	2 324,16	2 540,00
65	Autres charges de gestion courante	26 562,00	25 562,00	25 022,00
654	Perte sur créances irrécouvrables	1 000,00		
6574	Subventions	25 562,00	25 562,00	25 022,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	63,80	600,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		670 658,00	605 524,16	651 844,00
002	Résultats d'exploitation N-1			
SOUS TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		670 658,00	605 524,16	651 844,00
74748	PARTICIPATION COMMUNALE	466 628,00	409 380,82	476 644,00
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		204 030,00	196 143,34	175 200,00
013	Atténuations de charges	30 000,00	19 768,54	20 000,00
64	Charges de personnel	30 000,00	19 768,54	20 000,00
6419	Remb. sur rémunér personnels	30 000,00	19 768,54	20 000,00
6459	Rembt sur charges Sté Sle et Prév.			
70	Vente de produits fabriqués	148 680,00	157 408,80	155 200,00
7067	Redev. et droits serv. Périscol.	145 180,00	154 208,80	152 000,00
70878	Par d'autres redevables	3 500,00	3 200,00	3 200,00
74	Dotations, Subv. et Participations	25 350,00	18 930,00	
7488	Autres attributions et participations	25 350,00	18 930,00	
	Fonds d'amorçage	25 350,00	18 930,00	
77	Produits exceptionnels		36,00	

b) Compte Administratif 2017 – Service Eau Potable et Assainissement Collectif M49 - : D-2018-04-12-01b

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2017 pour Le budget de l'eau et l'assainissement de la commune en accord avec le compte de gestion réalisé par Madame SORRIA, Trésorière de Sérignan.

Il se présente de la manière suivante :

Articles	Libellé	BP 2017 HT	CA 2017 HT	RàR HT
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		417 235,00	43 484,19	0,00
023	Autofinancement compl. de la section	311 799,00		
604	Achats d'études, prestations de services	4 167,00	285,00	
6061	Fournitures non stockables	16 000,00		
6152	Entretien réparations biens immobiliers	16 667,00		
616	Assurances	0,00		
6215	Personnel affecté par collect. Rattachmt	5 000,00	4 963,80	
658	Charges diverses de gestion courante	27 000,00	7 405,60	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 500,00	15 067,19	
678	Autres charges exceptionnelles	4 167,00		
6811	Dot. Aux amortissements des immo.	15 935,00	15 762,60	
	Total dépenses exercice	105 436,00	43 484,19	0,00
RECETTES		417 235,00	421 457,25	0,00
002	Excédent antérieurs reportés	321 901,00	321 901,81	
70611	Redevances d'assainissement	58 334,00	68 382,74	
70613	Participation pour assainisst collectif	12 000,00	4 500,00	
70	TOTAL	70 334,00	72 882,74	
74	Primes d'épuration	25 000,00	26 672,66	
74	Subvention d'exploitation	25 000,00	26 672,66	
764	Produits financiers		0,04	
	Total recettes exercice	95 334,00	99 555,44	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES		386 074,00	174 834,17	2 720,00
Vote BP + RàR		386 074,00	174 834,17	2 720,00
001	Déficit antérieur reporté	27 925,00	27 924,46	
020-HP	Dépenses imprévues	15 834,00	0,00	
13913	Transfert section à section (040)			
16-HP	Emprunts en euros	24 000,00	23 567,73	2 720,00
203-10	Frais d'études lagunage	7 500,00		2 720,00
203-11	Frais d'études extension eau assaint	5 000,00		
203-12	Frais études DSP Eau et Assainisst	7 500,00		
2032-100	Frais de recherche et de dévelopt HP	7 500,00		
203-12	DSP Eau et AEP	7 500,00		
208-100	Autres immo. Incorporelles	6 000,00		
20	TOTAL	41 000,00	0,00	
213	Constructions	332,00	331,29	
2158	Autres	18 416,00	18 416,00	
21	Op patrimoniales	18 748,00	18 747,29	
2313-10	Construction	30 000,00		
2315-11	Installations techniques	160 000,00	104 594,69	
23	TOTAL	190 000,00	104 594,69	
2313	Extension lagunage	30 000,00		
2315	Réseaux eau et assainissement	160 000,00		
266	Participation PAE - AEP			

4581	TVA à décaisser	68 567,00		
	RECETTES	386 074,00	62 434,35	0,00
	Vote BP + RàR	386 074,00	62 434,35	0,00
021	Virement de la section de fonct.	311 799,00	0,00	
001	Excédent antérieur reporté			
1068	Réserves	27 925,00	27 924,46	
131	Subventions d'équipement	0,00	0,00	
1313	Départements	0,00	0,00	
1318	Autres	0,00	0,00	
13	TOTAL	0,00	0,00	
201	Frais établissement		8 000,04	
203	Frais d'études	18 748,00	10 747,25	
20	Op Patrimoniales	18 748,00	18 747,29	
261-HP	Participations BRL			
28158	Instal. tech. mat. outill. Industriel	15 935,00	15 762,60	
4582	TVA collectée	11 667,00		
Résultats 2017 :				
	Résult. de fonct. :	377 973,06		
	Reprise cts sur exercices antérieurs :	377 972,69		
	Résult.d'invest. :	-112 399,82		
	Résultat de clôture :	265 572,87		
RàR	Dépenses	2720 € HT - 3 264 € TTC		
	Recettes	0,00		
Affectation 2018 :				
	C/001 Déficit d'investissement	-112 399,82		
	C/1068 Réserves	115 663,82	(RàR compris TTC)	
	C/002 Excédent de fonctionnement	262 308,87		
Ces résultats sont reportés au BP 2018 de la Commune				

c) Compte Administratif 2017 – Commune M14 - : D-2018-04-12-01c

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2017 pour le budget de la commune en accord avec le compte de gestion réalisé par Madame SORRIA, Trésorière de Sérignan.

Il se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

C/	LIBELLE	BP 2017	CA 2017	BP 2018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 780 454,00	2 191 499,25	2 991 758,00
023	Virement à la section d'investissement (Ordre)	496 686,00	xxx	704 033,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		2 283 768,00	2 191 499,25	2 287 725,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	582 037,00	559 843,03	591 155,00
60	Achats et variations de stocks	297 964,00	315 909,48	319 750,00
6042	Achat de prestations de services	47 650,00	35 771,22	40 000,00
60611	Eau et assainissement	27 600,00	35 411,51	36 100,00
60612	Energie - électricité	127 014,00	149 152,87	150 000,00
60613	Chauffage urbain	7 000,00	7 404,98	7 500,00
60621	Combustibles	7 000,00	6 697,25	6 700,00
60622	Carburants	11 000,00	10 436,49	11 000,00
60623	Alimentation	11 300,00	12 749,10	12 050,00
60624	Produits de traitement (stade)	3 000,00	1 122,62	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	9 000,00	9 246,79	9 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	24 650,00	27 754,15	25 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 500,00	1 439,72	2 000,00
60636	Vêtements de travail	5 350,00	4 423,47	4 800,00
6064	Fournitures administratives	9 400,00	8 630,46	8 600,00
6068	Autres matières et fournitures	5 500,00	5 668,85	5 500,00
61	Autres charges externes	189 810,00	160 938,49	182 422,00
6135	Locations mobilières	23 500,00	21 614,67	19 240,00
61521	Terrains	28 000,00	14 160,00	29 940,00
615221	Bâtiments	1 000,00	3 756,00	1 000,00
615232	Voies et réseaux	17 500,00	17 303,66	17 500,00
61551	Matériel roulant	6 000,00	4 683,93	5 000,00
61558	Autres biens mobiliers	500,00		
6156	Maintenance	33 550,00	18 131,69	25 532,00
6161	Assurances Multirisques	37 500,00	36 686,65	38 000,00
6168	Assurances autres	40 650,00	44 450,65	44 600,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	43,68	1 500,00
62	Autres services extérieurs	79 252,00	68 006,06	73 983,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	800,00	727,02	800,00
6226	Honoraires	13 500,00	10 203,28	10 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 500,00	3 173,72	4 000,00
6231	Annonces et insertion	700,00	1 094,27	800,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 250,00	15 865,48	19 000,00
6236	Catalogues et imprimés	4 720,00	3 977,64	4 360,00
6247	Transports collectifs	2 000,00	-	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 208,00	1 500,00
6257	Réceptions		2 483,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	3 901,23	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	21 600,00	22 449,91	22 450,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00		300,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 882,00	2 922,51	3 073,00
62878	A d'autres organismes	500,00	-	200,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	-	200,00
63512	Taxes foncières	15 011,00	14 989,00	15 000,00

012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	851 426,00	841 667,11	860 100,00
6218	Autre personnel extérieur	2 500,00	1 384,95	2 600,00
63	Impôts, Taxes et Versements assimilés	13 831,00	14 625,25	15 400,00
6331	Versement de transport	2 729,00	2 561,33	2 700,00
6332	Cotisations versées au FNAL	2 629,00	2 561,25	2 700,00
6333	Participation employeurs formation profession.	1 000,00	2 077,00	2 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDG	7 473,00	7 425,67	8 000,00
64	Charges de personnel et frais assimilés	835 095,00	825 656,91	842 100,00
64111	Rémunération principale (Titulaires)	471 520,00	472 233,27	525 000,00
64112	NBI - Sup familial	10 100,00	9 214,64	10 000,00
64118	Autres indemnités	42 300,00	41 343,54	11 000,00
64131	Rémunérations autres (Non titulaires)	22 000,00	24 650,83	22 000,00
64138	Autres rémunérations			200,00
64162	Emplois avenir		12 138,41	37 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	50 000,00	24 613,82	
6451	Cotisations à l'URSSAF	84 079,00	89 181,74	80 000,00
6453	Cotisations aux Caisses de Retraites	142 496,00	140 189,21	143 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	4 600,00	3 934,73	3 000,00
6474	Versement aux œuvres sociales	5 500,00	8 156,72	8 300,00
6475	Médecine du Travail, pharmacie	2 500,00	-	2 600,00
042-675	Valeurs comptables immob. Cédées (ordre)			
042-6761	Différence positive sur réalisation			
65	Autres charges de gestion courante	715 838,00	655 447,29	694 096,00
6531	Indemnités des élus	66 000,00	65 528,60	67 000,00
6532	Frais de mission élus	1 500,00	863,60	1 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	2 800,00	2 752,15	2 850,00
6535	Formation élus	1 500,00		
6536	Frais de représentation du maire	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6541	Perte sur créances irrécouvrables	1 000,00		500,00
6553	Service incendie	68 959,00	68 958,58	69 540,00
65541	Contrib. aux organismes de regroupement	24 700,00	22 850,92	
65548	Contrib. Autres organismes		504,19	
6558	Autres contributions obligatoires	10 169,00	10 423,93	11 080,00
657362	Subvention au CCAS	7 000,00	7 000,00	5 500,00
657363	Subvention budget annexe enf jeunesse	466 628,00	409 380,82	476 644,00
6574	Subventions aux associations locales	63 082,00	65 184,50	57 482,00
	ASSOCIATIONS	52 482,00	52 482,00	52 282,00
	<i>Swing association</i>	<i>1 500,00</i>	<i>1 500,00</i>	<i>1 500,00</i>
	<i>Anciens combattants</i>	<i>300,00</i>	<i>300,00</i>	<i>300,00</i>
	<i>La Barbotine</i>	<i>200,00</i>	<i>200,00</i>	<i>200,00</i>
	<i>Atlas Musculation</i>	<i>350,00</i>	<i>350,00</i>	<i>350,00</i>
	<i>Diane Lespignanaise</i>	<i>650,00</i>	<i>650,00</i>	<i>650,00</i>
	<i>Joyeuse Pétanque</i>	<i>770,00</i>	<i>700,00</i>	<i>770,00</i>
	<i>Club 3ième âge</i>	<i>150,00</i>	<i>150,00</i>	<i>150,00</i>
	<i>Coopérative scolaire école primaire</i>			
	<i>Entente VL</i>	<i>8 000,00</i>	<i>8 000,00</i>	<i>8 000,00</i>
	<i>FCLV</i>	<i>7 000,00</i>	<i>7 000,00</i>	<i>7 000,00</i>
	<i>Comité des Fêtes</i>	<i>22 500,00</i>	<i>22 500,00</i>	<i>22 500,00</i>
	<i>Amis de Lespignan</i>	<i>850,00</i>	<i>850,00</i>	<i>850,00</i>
	<i>Coopérative scolaire école maternelle</i>			
	<i>Ping Pong</i>	<i>800,00</i>	<i>800,00</i>	<i>800,00</i>

	<i>Comité du Jumelage</i>	2 100,00	2 100,00	2 100,00
	<i>Syndicat de la Plaine</i>	3 812,00	3 812,00	3 812,00
	<i>GAAL</i>	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	<i>Les Cigalons</i>	400,00	400,00	400,00
	<i>Parents d'Elèves</i>	400,00	400,00	400,00
	<i>Cheval et Nature</i>	200,00	200,00	100,00
	<i>Festy Sud</i>	100,00	100,00	-
	<i>Yoga Lespignan</i>	100,00	100,00	100,00
	<i>Zeld'Hérault</i>	100,00	100,00	100,00
	<i>Amicale des donateurs de sang</i>	100,00	100,00	100,00
	<i>Lespiton</i>			
	<i>Galerie d'Oc</i>	100,00	100,00	-
	<i>Twirling bâtons</i>			100,00
	<i>Route 66 Country</i>			
	<i>DIVERS</i>	6 600,00	5 952,50	5 200,00
	<i>REFECTION FACADES</i>	4 000,00	6 750,00	
658	Charges diverses de gestion courante	500,00		500,00
66	Charges financières	133 467,00	133 466,62	130 237,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 075,20	11 137,00
673	Titres annulés		115,20	11 137,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	960,00	1 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 780 454,00	2 839 946,02	2 991 758,00
002	Résultats d'exploitation N-1	379 137,00	379 137,00	571 254,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	2 401 317,00	2 460 809,02	2 420 504,00
013	Atténuations de charges	18 872,00	24 326,18	30 000,00
64	Charges de personnel	18 872,00	24 326,18	30 000,00
6419	Remb. sur rémunérations personnels	13 872,00	23 515,88	27 000,00
6459	Rembt sur charges Sté Sle et Prévoyance	5 000,00	810,30	3 000,00
042 - 722	Transfert entre sections (ordre)	30 000,00	29 873,30	30 000,00
	<i>Travaux en régie 2138-040</i>	<i>15 000,00</i>		<i>15 000,00</i>
	<i>Travaux en régie 2158-040</i>	<i>15 000,00</i>		<i>15 000,00</i>
042-7761	Différence positive réalisée transférée en investissement			
70	Vente de produits fabriqués	143 156,00	116 503,47	99 240,00
70311	Concessions dans les cimetières	5 000,00	453,34	10 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public com.	3 075,00	3 066,17	3 070,00
7066	Redevances et droits serv. à caractère social	23 000,00	14 608,58	15 000,00
70688	Autres prestations de services	90,00	141,85	100,00
70848	Aux autres organismes	41 411,00	35 516,48	7 000,00
7087	Par d'autres redevables	68 380,00	60 608,65	61 970,00
7088	Autres produits d'activités annexes	2 200,00	2 108,40	2 100,00
73	Impôts et taxes	1 530 484,00	1 565 050,81	1 615 703,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 175 409,00	1 179 015,00	1 255 579,00
73211	Attribution de compensation	134 275,00	132 575,63	109 724,00
	<i>Attrib compensation Domtienne (N-1) versée / trimestre</i>			
73223	FPIC	63 000,00	89 359,00	89 000,00
7336	Droits de place	1 800,00	2 411,50	2 400,00
7351	Taxe sur l'électricité	76 000,00	75 263,70	74 000,00
7381	Taxe additionnelle droits mutation ou taxe pub.	80 000,00	86 425,98	85 000,00

74	Dotations, Subventions et Participations	619 117,00	592 526,58	595 777,00
7411	DGF	300 004,00	296 647,00	295 544,00
74121	Dotation Solidarité Rurale	88 467,00	108 710,00	116 110,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	93 846,00	84 461,00	80 213,00
7473	Département	2 000,00		
	<i>Subv Espaces naturels ouest biterrois</i>			
74751	GFP de rattachement	53 630,00	21 299,22	21 299,00
7478	Autres organismes	2 000,00	514,00	500,00
74833	Etat - Contrib. Au titre de la TP	140,00	1 785,00	1 645,00
74834	Etat - Contrib. Au titre des exo de TF	15 604,00	15 604,00	13 779,00
74835	Etat - Contrib. Au titre des exo de TH	61 816,00	61 816,00	66 577,00
7488	Autres attributions et participations	1 610,00	1 690,36	110,00
75	Autres produits de gestion courante	39 274,00	31 399,41	39 077,00
752	Revenus des immeubles	39 274,00	31 399,41	39 077,00
76	Produits financiers	5,00	5,14	5,00
7688	Autres produits financiers	5,00	5,14	5,00
77	Produits exceptionnels	20 409,00	32616,33	10 702,00
773	Mandats annulés sur ex antérieur		68 707,80	
775	Produits de cessions d'immobilisations			
7788	Produits exceptionnels divers	20 409,00	32 416,33	10 702,00

Section d'Investissement :

Chap / Art	Intitulé	Prévisions	Réalisations	RàR 2017 à reporter en 2018
001	Résultats d'investissement 2017	169 702,00	169 701,15	0,00
020	Dépenses imprévues	1 224,00	0,00	0,00
40	Opérations d'ordre (TX régie - Véhicule)	30 000,00	29 873,30	
2138	Autres constructions	20 000,00	18 367,96	
2158	Autres installations, matériels, outillage	10 000,00	11 505,34	
16	Emprunt	212 076,00	212 075,27	0,00
20	Immobilisations incorporelles	120 761,00	71 241,43	0,00
202 - 100	Frais insertion - Divers	2 000,00	4 950,55	
2031-100	Frais études divers	12 240,00	6 946,80	
2031-154	Bâtiments communaux	8 000,00	16 827,00	
2031-156	Frais études Voirie Communale	21 672,00	21 672,00	
2031-200	Frais études Immeuble La Poste	7 200,00	2 895,48	
2031-201	Frais études Requalif. Esp. Publics	7 050,00	633,60	
031-202	Frais études Jardins solidaires	5 949,00	0,00	
2031-203	Frais d'études Aire de Lavage	14 600,00	1 068,00	
2031-204	Frais d'études Locaux associatifs stade	32 700,00	11 400,00	
2033-202	Frais insertion Jardins solidaires	500,00	0,00	
2033-203	Frais d'insertion Aire de Lavage	1 500,00	0,00	
2033-204	Frais d'insertion Locaux Associat. Stade	1 500,00		
2051- 186	Logiciels	5 850,00	4 848,00	
21	Immobilisation corporelles	109 500,00	67 127,72	2 537,40
2111 - 203	Acquisition Terrain nu - Aire de Lavage	20 000,00	0,00	
2152 - 151	Installations voirie achat matériel	7 500,00	1 623,87	711,84
21571-151	Matériel roulant	50 000,00	50 640,00	
2183-151	Matériel de bureau	7 500,00	3 969,19	
2184-151	Mobilier - Achat de matériel	4 000,00	0,00	
2188-151	Autres - Achat matériel	18 000,00	10 894,66	1 825,56
2188-202	Autres - Jardins solidaires	2 500,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	1 344 219,00	623 400,43	5 189,40
2313	Constructions	682 367,00	102 807,47	0,00
2313- 100	Divers	8000,00	6770,51	
2313-154	Bâtiments communaux	189 610,00	43 422,86	0,00
2313-199	Salle Polyvalente	1 500,00	1 450,09	
2313-200	Immeuble La Poste	46 186,00	51 164,01	0,00
2313-202	Jardins Solidaires	79 302,00	0,00	
2313-203	Aire de Lavage	57 769,00	0,00	
2313-204	Locaux associatifs stade	300 000,00		
2315	Installations mat. et out. techn.	661 852,00	520 592,96	5 189,40
2315-100	Divers	20 000,00	10 397,93	5 189,40
2315-153	Eclairage public	26 256,00	16 806,30	0,00
2315-155	Voirie rurale	60 000,00	59 344,79	
2315-156	Voirie communale	372 127,00	296 148,65	
2315-176	Electrification rurale	20 000,00	0,00	
2315-200	Immeuble La Poste	6 000,00	4 924,71	
2315-201	Requalif. Espaces Publics	157 469,00	132 970,58	
	TOTAL	1 987 482,00	1 173 419,30	7 726,80
2031	RàR M49 - suite transfert compétence CCLD - Etude défaillance lagunage			3 264,00
	TOTAL	1 987 482,00	1 173 419,30	10 990,80

Chap / Art	Intitulé	Prévisions	Réalisations	RàR 2017 à reporter en 2018
021	Virement section Fonctionnement	496 686,00	xxxxx	0,00
2031 - 041	Etudes	0,00	0,00	
2033 - 041	Frais d'insertion	0,00	0,00	
2182-040	Matériel de transport		0,00	
10	Dotations, fonds, réserves	156 969,00	174 430,53	0,00
10222	FCTVA	128 969,00	128 969,77	
10223	TLE	28 000,00	0,00	
10226	Taxe d'Aménagement		45 460,76	
13 Dont,	Subventions	630 821,00	400 008,24	106 680,00
1321-154	Etat - Tx de Bâtiments	10 079,00		
1321-200	Etat - Immeuble de la Poste	10 000,00	9 396,76	
1321-201	Etat - Requalif. Espaces Publics	100 146,00	0,00	
1322-201	Région Requalif. Espaces Publics	76 140,00	0,00	76 280,00
1322-202	Région - Jardins solidaires	10 000,00		
1323-153	Dép. -Eclairage public	26 000,00	0,00	
1323-156	Dep - Voirie communale	33 000,00	26 000,00	
1323-200	Dép. - Immeuble La Poste	30 400,00	0,00	30 400,00
1323-201	Dép. - Requalif. Espaces Publics	35 837,00	112 127,98	0,00
1323-202	Dép. Jardins solidaires	20 000,00		
13251-100	Interco - Divers (salle poly)	0,00	83 157,40	0,00
13251-155	Interco - Voirie Rurale	24 287,00	24 287,50	0,00
13251-156	Interco - Voirie Communale	114 272,00	92 997,83	0,00
13251-201	Interc - Requalif. Espaces Publics	52 040,00	52 040,77	
13251-204	Interc - Création locaux associatifs	62 500,00		
1388-100	Audit énergétique école	6 120,00		
1388-151	Adème - Achat appareil	20 000,00		
16	Emprunt et dettes	655 000,00	250 630,00	0,00
1641	Emprunt	655 000,00	250 000,00	
165	Dépôts et cautionnement		630,00	
23	Immobilisations en cours	42 148,00	-	
2315-156	Retour dépenses sur voirie communale	5 528,00		
2315-201	Retour dépenses sur Requalif	36 620,00		
26	Participations	5 858,00	5 858,00	0,00
266	Autres participations	5 858,00	5 858,00	
	TOTAL	1 987 482,00	830 926,77	106 680,00

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Thierry BEUSELINCK, 1^{ier} Adjoint, prend la présidence de la séance, vérifie que le quorum soit atteint et fait procéder aux votes des CA 2017 :

a) Service Enfance Jeunesse :

Vote : Adopté à l'unanimité des présents + 3 procurations.

b) Service Eau Potable et Assainissement Collectif :

Vote : Adopté à l'unanimité des présents + 3 procurations.

c) Commune M14 :

Vote : Pour : 15 voix dont 2 procurations, 0 voix contre et 4 abstentions dont 1 procuration.

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence après avoir remercié l'assistance pour ses votes.

II – COMPTES DE GESTION 2017 :

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

a) Service Enfance Jeunesse: D-2018-04-12-02a

APPROUVE à l'unanimité des présents + 3 procurations le compte de gestion du Service Enfance Jeunesse réalisé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2017 en accord avec le compte administratif 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b) Service Eau Potable et Assainissement Collectif M49 : D-2018-04-12-02b

APPROUVE à l'unanimité des présents + 3 procurations le compte de gestion du Service Eau et Assainissement réalisé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2017 en accord avec le compte administratif 2017 après régularisation d'une erreur de centimes sur les exercices antérieurs.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

c) Commune – M14 - : D-2018-04-12-02c

APPROUVE par 16 voix pour dont 2 procurations, 0 voix contre et 4 abstentions dont 1 procuration le compte de gestion réalisé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2017 en accord avec le compte administratif 2017.

DIT qu'un désaccord de résultats antérieurs de reprise de résultats sera étudié sur l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

III – Affectation des résultats 2017 aux BP 2018 :

a) Service Eau Potable et Assainissement Collectif M49 : D-2018-04-12-03a

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat d'exploitation comptable :

- Excédent de fonctionnement	377 973.06 €
Après reprise erreur cts ex. antr	377 972.69 €
- Déficit d'investissement	112 399.82 €

Restes à réaliser :

- Dépenses :	2 720.00 € HT 3 264.00 € TTC
- Recettes :	0.00 €

Considérant que le service Eau Potable et Assainissement Collectif a été transféré au 1^{er} Janvier 2018 à la Communauté de Communes La Domitienne,

Considérant qu'il a été acté que la commune conservait les résultats de ce budget sur le budget général de la commune.

Considérant que le budget M14 de la commune n'est pas assujéti à la TVA, la reprise du reste à réaliser 2017 d'un montant de 2 720.00 € HT sera repris en TTC sur le budget communal soit 3 264.00 €.

DECIDE d'affecter ce résultat de clôture au BP 2018 de la commune comme suit :

- 002 – Excédent antérieur reporté de fonctionnement	377 972.69 €
- 001 – Déficit antérieur reporté d'investissement	112 399.82 €

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 3 procurations

b) Commune – M14 - : D-2018-04-12-02b

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat d'exploitation comptable :

- Excédent de fonctionnement	648 446.77 €
- Déficit d'investissement	342 492.53 €

Restes à réaliser :

- Dépenses :	7 726.80 €
- Recettes :	106 680.00 €

Considérant que le service de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif a été transféré au 1^{er} Janvier 2018 à la Communauté de Communes La Domitienne et qu'il y a donc lieu d'arrêter ce budget au niveau communal,

Considérant que les résultats 2017 du budget M49 sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement	377 972.69 €
- Déficit d'investissement	112 399.82 €

Restes à réaliser :

- Dépenses :	2 720.00 € HT – 3 264.00 € TTC
- Recettes :	0.00 €

Considérant qu'il a été acté que les résultats excédentaires étaient conservés par la commune,

Considérant que les restes à réaliser du budget M49 sont hors taxes et que le budget général de la commune n'étant pas assujéti à la TVA devra reprendre ces montants en TTC ;

Considérant que le résultat des comptes arrêtés du SI du Collège de Vendres d'un montant de 1 859.72 € (recettes fonctionnement) doit être repris au budget général de la commune.

Considérant que le compte de gestion fait apparaître les résultats du SIATBPA qui doivent être repris au BP d'un montant de 102 817.48 € de déficit d'investissement et 4 996.13 € d'excédent de fonctionnement,

statuant sur le résultat à effectuer :

DECIDE d'affecter ces résultats de clôture au BP 2018 comme suit :

C/002 – Excédent antérieur reporté de fonctionnement	571 254 68 €
C/001 – Déficit antérieur reporté d'investissement	557 709.83 €
C/1068 – Réserves	462 020.63 €

Les restes à réaliser 2017, repris au BP Général 2018 étant portés à :

Dépenses	10 990.80 €
Recettes	106 680.00 €

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 3 procurations.

IV – TAUX DES TAXES LOCALES 2018 : D-2018-04-12-04

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux d'imposition applicables pour l'exercice 2018.

Considérant la baisse des dotations d'état et le besoin de financement pour réaliser les opérations d'investissement prévues, il est proposé de modifier les taux des taxes locales de la manière suivante :

- Taxe d'Habitation : 13.97 %
- Taxe Foncier Bâti : 24.27 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 67.99 %

Le Conseil décide, par 20 voix pour dont 3 procurations, 0 voix contre et 0 abstention, de modifier les taux des taxes locales 2018 comme ci-dessus proposé.

Le taux de la Taxe Ordures Ménagères étant, quant à lui, voté par la Communauté de Communes La Domitienne.

V – SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

a) Commune – M14 - : D-2018-04-12-05a

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations locales pouvant être allouées sur le BP 2018 de la Commune :

Articles	Désignation	BP 2017	Sub. Except 2017	BP 2018
6574	SWING ASSOCIATION	1500,00		1500,00
	ANCIENS COMBATTANTS - ULAC	300,00		300,00
	LA BARBOTINE	200,00		200,00
	ATLAS MUSCULATION	350,00		350,00
	DIANE LESPIGNANAISE (Chasseurs)	650,00		650,00
	JOYEUSE PETANQUE	770,00		770,00
	CLUB 3EME AGE	150,00		150,00
	ENTENTE Vendres - Lespignan Rugby	8000,00		8000,00
	F.C.L.V. (Foot)	7000,00		7000,00
	COMITE DES FETES	22500,00		22500,00
	AMIS DE LESPIGNAN	850,00		850,00
	PING PONG	800,00		800,00
	COMITE DE JUMELAGE	2100,00	1621,50	2100,00
	SYNDICAT DE LA PLAINE	3812,00		3812,00
	G.A.A.L.	2000,00		2000,00
	LES CIGALONS	400,00		400,00
	PARENTS D ELEVES	400,00		400,00
	CHEVAL NATURE	200,00		100,00
	ZELD'HERAULT	100,00		100,00
	DONNEURS DE SANG	100,00		100,00
	FESTY SUD	100,00		0,00
	LESPITON	0,00		0,00
	YOGA LESPIGNAN	100,00		100,00
	GALERIE D'OC	100,00		0,00
	ROUTE 66 COUNTRY		100,00	0,00
	TWIRLING BATONS			100,00
	TOTAL	52 482,00	1 721,50	52 282,00

et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, approuve chaque subvention proposée à l'unanimité des présents + 3 procurations, et dit que ces sommes seront prélevées au C/ 6574 – Subventions du BP 2018 de la commune.

b) Budget Annexe – Service Enfance Jeunesse - : D-2018-04-12-05b

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations locales pouvant être allouées sur le BP 2018 de la Commune :

Article	Désignation	BP 2017	Subv. Except 2017	BP 2018
6574	OCCE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	8150,00		7610,00
	OCCE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	15412,00		15412,00
	<i>Sur preuve d'organisation d'une classe à thème</i>	2000,00		2000,00
		25 802,00	0,00	25 562,00

et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, approuve chaque subvention proposée à l'unanimité des présents + 3 procurations, et dit que ces sommes seront prélevées au C/ 6574 – Subventions du BP 2018 du budget annexe du service Enfance jeunesse de la commune.

VI – FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal, considérant l'article 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide d'indemniser le Maire du montant des dépenses supportées par lui dans l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée vote, par 17 voix dont 3 procurations pour et 3 abstentions dont une de Monsieur le Maire, la somme unique forfaitaire et annuelle de 2 000 € et dit que cette somme sera prélevée du C/6536 du BP 2018 de la commune pour lui être versée en une seule fois.

VII – BUDGETS PRIMITIFS 2018

a) Budget Annexe 2018 – Service Enfance Jeunesse - : D-2018-04-12-07a

Monsieur le Maire présente le budget annexe 2018 du service Enfance Jeunesse de la commune équilibré entre les dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

Il précise que le budget doit être voté au chapitre. (BP présenté au niveau du tableau du CA en question D-2018-04-12-01a du présent compte rendu). Il rappelle que ce budget est équilibré par une participation communale et qu'il n'y a donc pas de report des résultats antérieurs.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve le budget présenté.

b) Commune – M14 - : D-2018-04-12-07b

Monsieur le Maire présente le budget général 2018 de la commune – M14 – équilibré entre les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement est présentée dans la question D-2018-04-12-01c ci-dessus.

La section d'investissement est présentée ci-dessous et détaillée par programme.

Le budget est équilibré grâce à un emprunt de 351 000 € qui sera réalisé en tout ou partie selon l'avancement des programmes envisagés et des subventions attendues (demandées mais non attribuées à ce jour).

Il précise que le budget doit être voté au chapitre.

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT GENERAL 2018

RECETTES		
Compte	Intitulé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	704 033,00
10222	FCTVA	259 516,00
10223	TLE - TA	45 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	462 020,00
13	Subventions	925 025,00
266	Participations	5 858,00
	Sous-Total	2 401 452,00
	<i>RàR Recettes 2017</i>	<i>106 680,00</i>
	Sous-Total	2 508 132,00
16	Emprunt	351 000,00
	TOTAL	2 859 132,00

DEPENSES		
Compte	Intitulé	Montant
001	Solde d'exécution	557 710,00
020	Dépenses Imprévues	3 827,00
16	Capital de l'Emprunt	219 412,00
20	Etudes	137 941,00
20422	Subventions façades	15 000,00
21	Immobilisations	157 500,00
23	Travaux	1 726 750,00
26	Participations	-
040/2138	Travaux en Régie (Constructions)	15 000,00
040/2158	Travaux en Régie (Installations Techniques)	15 000,00
040/192	Moins value	-
	Sous-Total	2 848 140,00
	<i>RàR Dépenses 2017</i>	<i>10 992,00</i>
	TOTAL	2 859 132,00

Le détail des programmes est présenté sur le tableau ci-après :

N° PROG	LIBELLE	DEPENSES					
		Totaux Prog.	20 - Etudes logiciels	21 - Achats	23 - Constructions		26 - partici p.
					2313	2315	
151	Achat matériel	120 000,00		120 000,00			
	2152 - Installations de voirie	7 500,00		7 500,00			
	21571 - Mat. Roulant	12 500,00		12 500,00			
	2182 - Mat. De transport	35 000,00		35 000,00			
	2183 - Mat bureau et informatique	9 500,00		9 500,00			
	2184 - Mobilier	3 000,00		3 000,00			
	2188 - Autres immob. Corpor.	52 500,00		52 500,00			
	RàR 2017	1 826,00		1 825,56			
153	Eclairage Public	25 000,00				25 000,00	
	G3	15 000,00				15 000,00	
	Divers	10 000,00				10 000,00	
154	Travaux Bâtiments	253 000,00	9 000,00	0,00	244 000,00	0,00	0,00
	Mise en accessibilité ERP	163 000,00	9 000,00		154 000,00		
	Bâtiments communaux	80 000,00			80 000,00		
	Divers	10 000,00			10 000,00		
	RàR 2017	712,00		712,00			
155	Voirie Rurale	60 000,00				60 000,00	
	Voirie Rurale 2018	60 000,00				60 000,00	
156	Voirie Communale	316 450,00	8 000,00			308 450,00	
	Marquage routier	5 000,00				5 000,00	
	Marché Voirie - Programme 2018	200 000,00				200 000,00	
	Réaménagement trottoirs quartier Est	88 000,00	8 000,00			80 000,00	
	Orange	9 950,00				9 950,00	

	Divers raccordement ERDF	3 500,00				3 500,00	
	Divers	10 000,00				10 000,00	
176	Electrification Rurale	20 000,00				20 000,00	
	Divers	10 000,00				10 000,00	
	Extension Réseaux	10 000,00				10 000,00	
186	Logiciels	5 850,00	5 850,00				
	Administratif - JVS	4 850,00	4 850,00				
	Divers	1 000,00	1 000,00				
191	PVR Tagnel et Mourédo	0,00					
	Participation						
200	Immeuble la Poste	72,00	72,00	0,00	0,00	0,00	
	Création de Logements	72,00	72,00				
	RàR 2017	0,00					
201	Requalification Espaces Publics	432 350,00	27 850,00	3 000,00	396 500,00	5 000,00	
	Opération "Cœur de Ville" 2ième Tr.	432 350,00	27 850,00	3 000,00	396 500,00	5 000,00	
	RàR 2017	0,00					
202	Jardins Solidaires	74 169,00	5 669,00	2 500,00	66 000,00		
	Création 17 parcelles équipées	74 169,00	5 669,00	2 500,00	66 000,00		
204	Création Locaux Associatifs Stade	489 700,00	46 700,00		410 000,00	33 000,00	0,00
	dt éclairage du terrain en Leds	489 700,00	46 700,00		410 000,00	33 000,00	
100	Hors Programme	225 600,00	34 800,00	32 000,00	98 300,00	60 500,00	
	Cimetière	25 000,00			25 000,00		
	Révision du PLU	3 500,00	3 500,00				
	Economie Energie	76 000,00	2 700,00		73 300,00		
	Jardin des Pitchounets	50 000,00		12 000,00		38 000,00	
	Vidéoprotection	25 000,00	2 500,00			22 500,00	
	Divers Etudes	46 100,00	26 100,00	20 000,00			
	RàR 2017	5 190,00				5 190,00	
	RàR 2017 Reprise M49	3 264,00	3 264,00				
	TOTAUX (RàR 2017 compris)	2 031 357,00	141 205,00	160 037,56	1 214 800,00	517 140,00	0,00
	RàR 2017	10 992,00	3 264,00	2 537,56	0,00	5 190,00	0,00
	TOTAUX hors RàR 2017	2 020 365,00	137 941,00	157 500,00	1 214 800,00	511 950,00	0,00

N° PROG	LIBELLE	RECETTES						
		Totaux Prog.	1321 - Etat	1322 - C.R.	1323 - C.G.	13251- CTI Interco	1388 - Autres	266 - particip
151	Achat matériel	0,00					0,00	
	2152 - Installations de voirie	0,00						
	21571 - Mat. Roulant	0,00						
	2182 - Mat. De transport	0,00						
	2183 - Mat bureau et informatique	0,00						
	2184 - Mobilier	0,00						
	2188 - Autres immob. Corpor.	0,00						
	RàR 2017							
153	Eclairage Public	26 000,00		0,00	26 000,00		0,00	
	G3	26 000,00			26 000,00			
	Divers	0,00						
154	Travaux Bâtiments	102 539,00	10 079,00	0,00	0,00	92 460,00	0,00	0,00
	Mise en accessibilité ERP	69 206,00	10 079,00			59 127,00		
	Bâtiments communaux	33 333,00				33 333,00		
	Divers	0,00						
	RàR 2017	0,00						
155	Voirie Rurale	20 800,00			0,00	20 800,00		
	Voirie Rurale 2018	20 800,00				20 800,00		
156	Voirie Communale	146 333,00			30 000,00	116 333,00		
	Marquage routier	0,00						
	Marché Voirie - Programme 2018	83 000,00				83 000,00		
	Réaménagt trottoirs quartier Est	63 333,00			30 000,00	33 333,00		
	Orange	0,00						
	Divers raccordement ERDF	0,00						
	Divers	0,00						
176	Electrification Rurale							
	Divers							

	Extension Réseaux							
186	Logiciels							
	Administratif - JVS							
	Divers							
191	PVR Tagnel et Mourédo	5 858,00						5 858,00
	Participation	5 858,00						5 858,00
200	Immeuble la Poste	0,00	0,00		0,00			
	Création de Logements	0,00						
	RàR 2017	30 400,00			30 400,00			
201	Requalification Espaces Publics	285 700,00	0,00	80 000,00	81 000,00	124 700,00	0,00	
	Opération "Cœur de Ville" 2ième Tr.	285 700,00		80 000,00	81 000,00	124 700,00		
	RàR 2017	76 280,00		76 280,00				
202	Jardins Solidaires	32 000,00	0,00	0,00	9 000,00	23 000,00	0,00	0,00
	Création 17 parcelles équipées	32 000,00			9 000,00	23 000,00		
204	Création Locaux Associatifs Stade	272 200,00	0,00	90 000,00	75 000,00	102 200,00	5 000,00	0,00
	dt éclairage du terrain en Leds	272 200,00		90 000,00	75 000,00	102 200,00	5 000,00	
100	Hors Programme	39 453,00	0,00		0,00	33 333,00	6 120,00	
	Cimetière	0,00						
	Révision du PLU	0,00						
	Economie Energie	6 120,00					6 120,00	
	Jardin des Pitchounets	33 333,00				33 333,00		
	Vidéoprotection	0,00						
	Divers Etudes	0,00						
	RàR 2017							
	RàR 2017 Reprise M49							
	TOTAUX (RàR 2017 compris)	1 037 563,00	10 079,00	246 280,00	251 400,00	512 826,00	11 120,00	5 858,00
	RàR 2017	106 680,00	0,00	76 280,00	30 400,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX hors RàR 2017	930 883,00	10 079,00	170 000,00	221 000,00	512 826,00	11 120,00	5 858,00

Le conseil, par 20 voix pour dont 3 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, approuve le budget ci-dessus présenté.

VIII – RLI – Mission Référent Unique 2018-2019 : D-2018-04-12-08

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de renouveler la convention de mise en œuvre dans le cadre de la mission de référent unique 2018-2019 en partenariat avec le RLI Les Sablières.

Il précise que pour cette nouvelle année, le Conseil départemental a signé une convention de 12 mois du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et la convention proposée à la commune est donc également basée sur la même durée.

Le référent unique tient en mairie une permanence par semaine (les jeudis de 9h à 12h). La participation financière de la commune est de 0.40 €/ habitant et 55 € par bénéficiaire RSA accompagné sur l'année.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les termes de la convention de mise en œuvre des missions du référent unique sur le territoire de la commune présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec le RLI Les Sablières

IX – Convention Assistance Juridique : D-2018-04-12-09

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention d'honoraires pour l'année 2018 présentée par le Cabinet d'Avocats Vinsonneau-Paliès Noy Gauer & associés auprès duquel la commune fait appel pour défendre ses intérêts dans des affaires liées à des problèmes d'urbanisme, marchés publics ou autres.

La convention pour l'année 2018 régit la fixation des honoraires de consultation, assistance, conseil, rédaction d'acte et plaidoirie pour toute mission que la commune pourra confier au cabinet d'avocats. Les honoraires sont fixés à 140 € HT/heure sur devis sans excéder un montant de 25 000 € HT/an.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve la proposition de convention d'honoraires avec le Cabinet d'Avocats Vinsonneau-Paliès Noy Gauer présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

X – CC La Domitienne – Mutualisation du service Prévention-Hygiène et Sécurité du Travail : D-2018-04-12-10

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une proposition de convention de mutualisation du service Prévention-Hygiène et Sécurité du Travail ayant pour objectif la mise en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement des missions.

Cette mutualisation a vocation à améliorer la prévention des risques professionnels sur le territoire communautaire. Elle vise à mettre en place tous les moyens nécessaires pour assurer un environnement sain, favoriser le mieux-être physique, psychologique et garantir un travail en toute sécurité dans un contexte où le désengagement de l'Etat, quant à son soutien financier aux collectivités territoriales, impacte indirectement les conditions de travail des agents des collectivités. La prise en compte de la prévention des risques sur le territoire communautaire doit ainsi aboutir à un meilleur service public rendu par les agents communautaires auprès des usagers et administrés.

La convention présentée régit les conditions de mise en œuvre des moyens, du personnel, des locaux et du matériel.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les termes de la convention de mutualisation du Service Prévention-Hygiène et Sécurité du Travail présentée et décide d'adhérer à ce service. Monsieur le Maire est autorisé à la signer avec Monsieur le Président de la Communauté de communes La Domitienne ainsi que tout document utile à la réalisation de cette action.

XI – Convention de mise en œuvre de la verbalisation électronique : D-2018-04-12-11

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition de convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction.

L'ANTAI s'engage à titre gracieux à :

- fournir le logiciel PVE appelé aussi application de gestion centrale (AGC) et ses mises à jour, les documents nécessaires, le modèle d'avis d'information, la liste des natures d'infraction prises en charge par le CNT ;
- traiter les messages d'infraction reçus par voie électronique , éditer les contraventions, les affranchir et procéder à leur expédition ;
- recevoir et traiter les courriers en retour des contrevenants ;
- transmettre ces courriers à l'officier du ministère public ou au juge de proximité.

Le Préfet s'engage à :

- transmettre à la collectivité les notes techniques de l'ANTAI relatives à la verbalisation électronique, le modèle d'avis d'information ;
- informer l'ANTAI de la démarche de la collectivité en vue d'adopter la verbalisation électronique, après signature de la présente convention ;
- effectuer le versement du fonds d'amorçage en cas d'acquisition d'équipement pour la verbalisation électronique ;

Le Maire s'engage à :

- acquérir les appareils nécessaires à la mise en œuvre de la verbalisation électronique, y compris la maintenance et assistance technique et les avis d'information (à apposer sur les véhicules verbalisés) ;
- acquérir une station de transfert des messages d'infraction au CNT ;
- utiliser un dispositif qui respecte l'intégrité de la chaîne de procédure pénale (validée par l'ANTAI) ;
- assurer la formation des policiers municipaux ;
- transmettre au Préfet de département une copie de la facture des acquisitions en vue du versement du fonds d'amorçage.
- Etre responsable des connexions et des contenus des messages d'infraction transmis au CNT ;
- Ne pas tenter de modifier les éléments de sécurité relatifs à l'authentification d'origine de la connexion vers le CNT, maintenir la connexion en état de fonctionnement et procéder régulièrement aux mises à jour fournies par l'ANTAI ;

Le Conseil à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les termes de la convention relative au processus de mise en œuvre de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec Monsieur le Préfet de l'Hérault, ainsi que toutes pièces administratives, techniques ou financières nécessaires à la mise en place du projet.

XII – Subrogation commune indemnisation MM. Albert et Mur – D-2018-12-04-12 :

Monsieur le Maire informe le conseil que M. Galipot a été condamné par le Tribunal correctionnel de Béziers à verser la somme de 500 € à Monsieur Damien ALBERT, 500 € à M. Nicolas MUR en compensation du préjudice subi et 400 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

Considérant la solvabilité de M. Galipot, son avocat propose le versement de 20 € à chaque agent, ce qui revient à étaler l'indemnisation sur plusieurs années.

MM. ALBERT Damien et MUR Nicolas demande donc de mettre en œuvre la mesure de protection fonctionnelle c'est-à-dire la subrogation par l'employeur en vertu de l'alinéa 3 de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve le principe de subrogation de l'indemnisation due à MM. ALBERT Damien et MUR Nicolas, charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de subrogation et de remboursement de la somme par M. GALIPOT et l'autorise à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières nécessaires à la mise en place de cette procédure.

XIII – Modification du tableau de l'effectif communal : D-2018-04-12-13

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 Février 2018, modifiant le tableau de l'effectif communal,

Il propose la création d'un poste d'agent du patrimoine en remplacement d'un poste d'assistant de conservation et donc de modifier le tableau de l'effectif communal de la manière suivante :

Personnel permanent à temps complet :

- 1 Attaché principal territorial
- 2 Adjoint administratifs principaux 2^o classe
- 1 Adjoint administratif 1^{ière} classe
- 2 Adjoint administratifs territoriaux
- 1 adjoint du patrimoine
- 2 Brigadiers chefs principaux
- 1 Brigadier territorial
- 1 Animateur territorial
- 3 Adjoint d'animation territoriaux 1^{ière} classe
- 1 Adjoint territorial d'animation
- 1 Ingénieur territorial
- 1 Technicien principal 1^{ière} classe
- 1 Technicien principal 2^{ième} classe
- 2 Agents de maîtrise principaux
- 1 Agent de maîtrise
- 3 Adjoint techniques principaux 2^{ième} classe
- 5 Adjoint techniques territoriaux 1^{ière} classe
- 6 Adjoint techniques territoriaux

Personnel non permanent / vacataires :

- 2 Assistants d'enseignement artistiques à temps incomplet
- 2 Adjoint d'animation territoriaux
- 3 Adjoint techniques territoriaux

Le conseil approuve la modification du tableau communal à l'unanimité des présents + 3 procurations.

XIV – Modification loyers de la Poste : D-2018-04-12-14

Considérant la difficulté pour louer un des appartements au 1^{er} étage de la Poste et, après avis de l'Agence Immobilière Barrère, chargée de la location de ces logements, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y aurait lieu de baisser les loyers à un montant de 580 € + 20 € de charges.

Dans un souci d'équité entre les deux logements, ce nouveau montant concerne les deux appartements n° 101 et 102, à compter du 1^{er} Avril 2018.

Il informe également que les services techniques ont équipé l'appartement 102, libre, d'une cuisine intégrée comprenant plaques de cuisson, évier, four, afin de le rendre plus attractif.

Le locataire de l'appartement n°101 a présenté une facture de la cuisine intégrée qu'il a fait installer dans l'appartement et qu'il s'engage à laisser après son éventuel départ. Il demande s'il est possible de le dédommager de cet aménagement.

Il est proposé de le dédommager du montant du coût d'achat de la cuisine de l'appartement 102 (hors pose) en l'exonérant du paiement de son loyer (hors charges) pendant 3 mois (d'avril à juin 2018).

Le conseil, par 20 voix pour dont 3 procurations, 0 voix contre et 0 abstention, approuve les propositions sus-indiquées et charge Monsieur le Maire de se rapprocher de l'agence immobilière Barrère de Lespignan pour l'informer de cette modification.

XV – Modification des statuts du SIVOM d'Ensérune : D-2018-04-12-15

Vu la délibération du 02/11/2017 par laquelle le comité syndicat du SIVOM d'ENSERUNE approuve l'adhésion de la CABEM (communauté d'agglomération Béziers Méditerranée) au syndicat pour la compétence eau potable et prend acte que cette adhésion entraînera la modification du syndicat intercommunal et syndicat mixte ;

Vu les délibérations par lesquels les conseils municipaux des communes de CAPESTANG, COLOMBIERS, LESPIGNAN, MAURAUSSAN, MAUREILHAN, MONTADY, NISSAN-LEZ-ENSERUNE, POILHES, PUISSERGUIER, QUARANTE, VENDRES ont donné un avis favorable à l'adhésion de la CABEM au syndicat pour la compétence eau potable.

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-I-1468 du 28/12/2017 portant modification des compétences de la communauté de communes la Domitienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-II-030 du 24/01/2018 prenant acte de la transformation du SIVOM d'ENSERUNE en syndicat mixte et confirmant l'adhésion de la CABEM à la compétence « eau potable » ;

Considérant que la communauté de communes la Domitienne est substituée aux communes de COLOMBIERS, LESPIGNAN, MARAUSSAN, MAUREILHAN, MONTADY, NISSAN LEZ ENSERUNE et VENDRES conformément à l'ARTICLE 5214-21 du CGCT ;

Vu la délibération du 9 Mars 2018 du SIVOM d'ENSERUNE approuvant les projets de statuts du syndicat mixte SIVOM d'ENSERUNE ;

Monsieur le Maire :

- **Expose** que l'adhésion de la CABEM et la représentation/substitution de la communauté de communes la Domitienne ayant des incidences sur le fonctionnement du syndicat, ce dernier doit mettre ses statuts en conformité,
- **Donne lecture** du projet de modification des statuts du syndicat qui est soumis à l'avis de la commune.

Le Conseil, par 20 voix pour dont 3 procurations, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le projet de statuts du SIVOM d'ENSERUNE présenté par M. le Maire.

XVI – Tarif séjour ALSH Adolescents : D-2018-04-12-16

Monsieur le Maire informe du projet d'un mini-séjour pour les vacances de printemps 2018 organisé dans le cadre des animations de l'ALSH Adolescents.

Il conviendrait de fixer le tarif des participants à ce mini-séjour de 2 jours des 18 et 19 avril 2018 en gestion libre (camping) comprenant une activité pêche pour 10 jeunes et 2 animateurs.

Il est proposé la somme de 30 €/participant payable en une seule fois.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve la proposition de tarif de participation au mini-séjour ci-dessus annoncée et dit que la somme sera payée en une seule fois.

XVII – Subvention façades : D-2018-04-12-17

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 septembre 2013 précisant le périmètre de la commune ouvrant droit à l'attribution d'une subvention de la mairie d'un montant de 25 % des travaux HT dans la limite de 750 € pour la rénovation des façades.

Il propose au conseil de modifier les critères et montants des subventions octroyées pour la réfection des façades afin d'inciter les propriétaires du centre ancien à procéder à leurs rénovations.

Il propose d'augmenter la subvention à 50 % du montant HT de rénovation de façades dans la limite de 1 500.00 € pour les rues et places suivantes :

- Le Boulevard (de la Bascule à la rue de l'Hôtel de Ville),
- Rue de l'Hôtel de Ville,
- Grand Rue,
- Place de la Minute jusqu'à l'entrée des rues des Joncs et de l'Echelle (partie voirie rénovée),
- Rue de la Tour,
- Rue du Marché,
- Impasse des soucis,
- Rue des Amandiers,
- Rue du Donjon,
- Rue de l'Oseille,
- Rue de L'Eglise,
- Place Ricardou,
- La Placette.

Le montant de subvention de 25 % de la facture HT dans la limite de 750 € est maintenu sur le reste du périmètre précédemment défini.

Le Conseil approuve, à l'unanimité des présents + 3 procurations, les propositions et montants ci-dessus précisés et dit que les sommes accordées dans la limite des critères ci-dessus définis seront prélevées en section d'investissement sur le C/20422 du BP 2018 et suivants de la commune.

XVIII – CC La Domitienne – Elus référents PCAET : D-2018-04-12-18

Monsieur le Maire informe la nécessité de désigner deux élus référents de la commune pour participer à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ces élus participeront aux travaux de diagnostic, à la définition de la stratégie et du programme d'actions, et seront le relais de la démarche auprès du conseil municipal.

Le Conseil, par 20 voix pour dont 3 procurations, 0 voix contre et 0 abstention, désigne :

- Monsieur Bernard GUERRERE,
- Monsieur Jean-François GUIBBERT,

Elus référents auprès de la CC La Domitienne dans le cadre de l'élaboration et le suivi du PCAET.

XIX – Convention PEDT : D-2018-04-12-19

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il y a lieu d'élaborer un Projet Educatif Territorial (PEDT) qui formalise une démarche permettant à la commune volontaire de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il est un instrument souple et adaptable aux territoires, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il présente donc une convention de Projet Educatif Territorial entre d'une part Le Préfet de l'Hérault, la Directrice académique des Services de l'Education Nationale de l'Hérault, le Directeur de la Caisse Familiales de l'Hérault et d'autre part la commune qui a pour but de décrire les engagements de chaque partie ;

La commune s'engage à mettre en œuvre l'organisation et les activités périscolaires prévues dans le PEDT qui sera élaboré par le comité de pilotage (formé par les acteurs locaux et les partenaires institutionnels) et à respecter les objectifs et principes énoncés dans la circulaire relative au projet éducatif territorial.

Cette convention permet de bénéficier des expérimentations et dérogations prévues par les textes de référence et des aides de fonctionnement de la CAF.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les termes de la convention présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à la signer lorsque le PEDT aura été élaboré en collaboration avec le comité de pilotage.

XX – Participation frais de scolarisation : D-2018-04-12-20

Monsieur le Maire indique que l'article L212-8 du code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes. Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. À défaut, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'État dans le département, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale.

Le maire de la commune de résidence n'est cependant tenu de participer financièrement, lorsqu'il dispose des capacités d'accueil nécessaires dans son école, que s'il a donné son accord à la scolarisation hors commune et dans un certain nombre de cas de dérogations limitativement énumérées.

L'article R212-21 du même code précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :

- père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ;

- état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence ;

- frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil.

Considérant ces dispositions, Monsieur le Maire propose de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants à un montant de :

- 1 224 € pour l'école maternelle,
 - 405 € pour l'école primaire ;
- Calculées à partir du compte administratif 2017.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, décide de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants non résidents des écoles maternelle et élémentaire selon les propositions sus-indiquées.

XXI – Rétrocession concession cimetière : D-2018-04-12-21

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Mme SANCHEZ Esther de rétrocéder à la Commune la concession n° 659 dont elle est propriétaire au cimetière communal.

Cette rétrocession est envisagée au prix d'achat actuel d'une concession de même superficie soit 360.00 €.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, accepte la proposition de rétrocession de la concession n°659 de Mme SANCHEZ Esther au prix de 360.00 € prélevés au BP 2017 de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire** informe :

- ❖ Mme Marlène PUECH, Responsable de la Médiathèque, termine ses fonctions à la Médiathèque le 14 avril 2018. Mme Maylis CUISSET, adjoint du patrimoine, de Murviel les Montpellier, la succèdera à compter du 10 avril 2018. Elles pourront donc travailler en binôme pendant une semaine. Le vendredi 13 avril 2018 à 18h30, sera organisé à la Médiathèque son pot de départ en présence de sa remplaçante, auquel les membres du conseil municipal et du personnel sont conviés.

- ❖ La commune a reçu en date du 12 avril 2018 l'arrêté préfectoral n° 2018-I-318 refusant le permis d'exploiter présenté par la Ferme Eolienne de Lespignan pour la création des 5 éoliennes dont le permis de construire avait été précédemment accepté.
 - ❖ Les samedi 14 et dimanche 15 avril 2018 auront lieu sur le site de la Salle Galabru à Nissan lez Ensérunes les 1^{ières} « Fermes en Fête » - Marché/dégustation –
 - ❖ L'inauguration de la salle culturelle « Esprit Gare » de Maraussan aura lieu le samedi 14 avril 2018 à 11h.
- **Monsieur Louis SBARRA** annonce la création d'une nouvelle association sur Lespignan « Fils à lier » à l'initiative de M. Patrice DAUTHUILE dont le but est de faire connaître et transmettre l'art de la reliure des livres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 33.